

## PRESENTATION DU METIER

Les personnels des services de sécurité incendie ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Les agents des services de sécurité incendie ont pour missions :

- \* La prévention des incendies
- \* La sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes ;
- \* L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- \* L'alerte et l'accueil des secours ;
- \* L'évacuation du public ;
- \* L'intervention précoce face aux incendies ;
- \* L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ; \* L'exploitation du pc de sécurité incendie.

## PUBLIC VISE

**TOUT PUBLIC**

## PRE-REQUIS

Pour suivre cette formation, vous devez : - être titulaire AFPS ou PSC 1, SST, ou PSE 1 à jour conformément aux exigences réglementaires, - présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de trois mois. Pour les personnes de plus de 45 ans, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque (présenter un certificat médical et un bilan cardiaque de moins de 3 mois).

## OBJECTIF DE FORMATION

**Être capable de réaliser les tâches suivantes :**

- \* Entretien et vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- \* Application des consignes de sécurité
- \* Lecture et manipulation des tableaux de signalisation
- \* Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- \* Surveillance du PC
- \* Appel et réception des services publics de secours
- \* Secours à victimes
- \* Assistance à personnes
- \* Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité

## SECTEURS D'ACTIVITE ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR SSIAP1

**Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :**

Aéroport - Collectivité territoriale- Entreprise de transport ferroviaire - Entreprise publique/établissement public - Établissement de jeux - Établissement médical (hôpital, clinique, ...) - Foyer / centre d'hébergement - Parc de loisirs - Résidence de personnes âgées - Site portuaire - Sociétés de sécurité

**Les types d'emplois accessibles sont les suivants :**

Agent / Agente de sécurité incendie

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

**345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART**

**N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**

Agent / Agente de service de sécurité incendie

### NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

**Formacode : 42811 – SSIAP**

**NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)**

### FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

Sécurité et surveillance privées K2503

### PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

**Acquérir, selon le référentiel pédagogique SSIAP 1 de l'arrêté du 2 mai 2005, les connaissances nécessaires sur :**

- \* 1ère partie : Le feu et ses conséquences
- \* 2ème partie : Sécurité incendie
- \* 3ème partie : Installations techniques
- \* 4ème partie : Rôles et missions des agents de sécurité incendie
- \* 5ème partie : Concrétisation des acquis par une visite applicative et des mises en situation d'intervention

### MODALITES D'ORGANISATION

**Durée totale minimum :**

67 heures réparties sur 10 jours.

**Effectif minimum et maximum :**

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

**Modalités d'intersession :**

Sans objet

**Méthodes pédagogiques :**

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

**Moyens pédagogiques :**

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- \* Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- \* Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- \* Les logiciels appropriés
- \* La connexion Internet et à notre serveur
- \* Les supports papiers
- \* Ecrans interactifs

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

**N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**

**Moyens techniques :**

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet  
Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

**Liste des matériels et équipements :**

- \* Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- \* Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- \* Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- \* Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- \* Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- \* Système de sécurité incendie : une centrale traditionnelle équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme avec possibilité d'affichage des feux, dérangements, alimentations etc ...)
- \* Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- \* Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement
- \* Un clapet coupe-feu équipé \* Plateau EPI (aire de feu)
- \* Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- \* Emploi du téléphone (réception, appel)
- \* Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation , traitement)
- \* Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce \* Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- \* Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM.

**Qualification des formateurs :**

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification : Niveau 5 RNCP

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

**EVALUATIONS FORMATIVES**

- \* Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

**345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART**

**N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**

- \* Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- \* Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique \* Fiche  
d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

### MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Conforme aux dispositions prévues par l'arrêté du 02/05/2005 (et textes ultérieurs)

**Epreuve écrite** : QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples). Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme

**Epreuve pratique** : Réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. A l'issue, le candidat renseignera une main courante sur l'une des anomalies constatées. Epreuve évaluée apte / inapte

**Certification** : le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

**NB** : Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

### LE COUT DE LA FORMATION

**Nous contacter**

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

### LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

### ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine  
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine  
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

### ACCESSIBILITE



- \* Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- \* Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- \* Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- \* Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

### CONTACT

Site internet : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr)

